

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu a signé, en partenariat avec les associations Eurêka Emplois Services et l'Ecomusée du Pays de Montfort, les Jardins de Brocéliande et les Jardiniers de France, la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » avec les Jardineries du Bassin Versant du Meu.

Afin de diffuser aux jardiniers amateurs que nous sommes tous **les neuf jardifiches** disponibles dans ces jardineries, nous vous proposons de les découper dans votre bulletin municipal, au fur et à mesure de leur diffusion.

Fiches réalisées dans le cadre de la chartre « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » : www.jardinaunaturel.org

8

Le compostage et la récupération des déchets verts



Composter c'est quoi ?

Composter consiste à laisser se décomposer naturellement les déchets du jardin et de la cuisine, soit dans un composteur, soit en tas, à l'air libre. En 6 mois à un an, les vers de fumiers (ver rouge), les bactéries et les micro-organismes du sol transformeront ces déchets en compost, c'est-à-dire en engrais organique et en amendement fertile, riche en humus.

Pourquoi composter ?

Le compostage permet :

- de disposer gratuitement d'un engrais complet et gratuit,
- d'avoir une terre plus riche, plus facile à travailler et plus fertile,
- de mieux retenir l'eau et les éléments fertilisants sur la terre.

Il permet en plus :

- de réduire d'1/3 la poubelle de déchets ménagers,
- de sortir sa poubelle moins souvent et de limiter les odeurs,
- d'éviter d'emmener une grande partie des déchets verts à la déchèterie.

Que peut-on composter ?

D'un point de vue général, tous les déchets d'origine végétale et qui n'ont pas été traités, comme l'indique le tableau ci-dessous.

OUI

- Les déchets du jardin : fleurs fanées, feuilles mortes, tonnes de pelouse en quantités modérées, déchets du potager, tailles de haies broyées, herbes spontanées non grainées
- Les déchets de la cuisine : épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marcs de café et de thé, pain rassis...
- Autres : fumiers d'animaux, cendres en petite quantité, copeaux et sciure de bois non traités, serviettes en papier (essuie-tout), paille, foin, litière pour animaux...

NON

- Les matériaux non dégradables : plastiques, métaux, verre...
- Les déchets pollués ou toxiques
- Les papiers et cartons imprimés
- Les sacs aspirateurs pleins
- Les balayures de la maison
- Les tailles de thuyas, chamaecerasus, toxiques pour le compost



Les «Jardifiches»

LES SOLUTIONS TECHNIQUES ET LES MATÉRIELS



Attention particulière :

Les restes de viande, poisson, laitages, graisse peuvent être ajoutés en petite quantité et bien mélangés aux autres déchets. Les os et coquilles épaisses doivent être broyés. Pour les feuilles épaisses (laurier-palme, platane...), privilégier leur recyclage en paillis longue durée.

Les règles d'or du compostage

Règle n°1 : respecter un bon équilibre carbone/azote

Il faut alterner les apports de déchets :

- riches en azote : ils sont en général verts, humides, mous (ex. tontes de pelouse, épluchures, fanes de légumes...)
- riches en carbone : ils sont en général bruns, secs, rigides (ex. feuilles mortes, sciure, tiges sèches...)

Les éléments riches en carbone sont produits plutôt de la fin de l'été à l'hiver alors que les éléments riches en azote sont produits tout au long de l'année. Stockez les éléments riches en carbone pour en apporter régulièrement au compost.

Règle n°2 : mélanger, aérer, lors de chaque apport

Pour aérer le compost, favoriser la décomposition et obtenir un compost homogène, il est important de mélanger les déchets organiques qui viennent d'être apportés avec la couche immédiatement au-dessous. Inutile de tout remuer, une petite fourche ou simple griffe suffira comme outil.

Règle n°3 : diviser, fractionner les déchets

Plus les déchets sont de petites tailles, plus ils se dégradent facilement. N'hésitez pas à découper, écraser, broyer (tondeuse, broyeur)... les déchets apportés.

Règle n°4 : surveiller l'humidité

Le compost ne doit être ni trop sec, ni trop humide. Un compost de bonne qualité est légèrement humide mais pas « juteux ». La présence de filaments blanchâtres est le signe d'un compost trop sec.

Les «Jardifiches»

Comment savoir si mon compost est mûr ?

Un compost mûr doit avoir un aspect homogène, une couleur sombre (un aspect de terreau) : il ne doit pas rester de morceaux.

Quelles est la différence entre un terreau et un compost ?

Le terreau du commerce est un support de culture destiné à remplacer la terre dans les bacs, pots... Il ne nourrit pas les plantes, sauf si des engrais ou du compost y sont ajoutés. Le compost est une forme d'humus obtenu à partir de déchets végétaux ou de fumier qui améliore la structure du sol et nourrit les plantes ; ce n'est pas un support de culture.

Comment utiliser son compost une fois « mûr » ?

- épandre le compost au pied des plantes gourmandes : rosiers, framboisiers, fraisières, tomates, poireaux, choux, entre les rangs de légumes comme sur cette photo ;
- l'idéal ensuite, est de griffer la terre pour incorporer le compost à la surface du sol, puis de couvrir le sol avec un paillis ;
- dessous, les vers de terre et les micro-organismes finiront de le digérer et de le transformer en humus tout en libérant les sels minéraux pour les besoins des plantes.

Le compostage et la récupération des déchets verts

8



En quelle quantité ?

- de 1 à 2 kg de compost/m²/an (environ 1 à 3 pelletées) pour les rosiers, les arbres fruitiers, les légumes assez peu exigeants (carottes, laitues...)
- de 3 kg/m²/an (environ 3 à 5 pelletées) pour les petits fruits (cassis, framboisiers, fraisières...) et pour les légumes gourmands (poireaux, pommes de terre, tomates, courgettes, aubergines...)

Quand faut-il apporter du compost ?

Les saisons idéales à l'apport du compost sont le début du printemps et le début de l'automne, moments propices à la vie biologique du sol, sous l'effet de la chaleur et des pluies, et au besoin des plantes.

Que faire des grosses quantités de déchets verts ?

Parce qu'ils constitueraient un apport trop important en une seule fois, et ne respecteraient pas l'équilibre « carbone-azote », les grosses quantités de tontes de pelouse ou de tailles de haies sont à utiliser en priorité en paillis (voir jardifiche n°5).



Pour en savoir plus :

Découvrez toutes les solutions sans pesticides dans le livret : « Comment jardiner sans pesticides ? », disponible en consultation dans votre jardinerie ou sur www.jardinaunaturel.org - Mce - 02 99 30 35 50

Imprimé sur papier recyclé

Textes et photos Mce et Denis Pajon.

